

avait de la bonne volonté! Bientôt les églises seraient trop petites pour contenir la foule qui s'y presserait chaque dimanche et fête.

(A suivre.)

GREGORIEN.

La réforme nouvelle du Bréviaire romain

(Suite et fin.)

Pie X a repris en cela une idée que les consultants de Benoît XIV avaient un peu vite écartée par la question préalable: avec une intuition supérieure de la seule issue possible, il remaniera le psautier, mais le psautier seul.

Le *Psalterium Breviarii romani cum ordinario divini officii jussu SS. D.N. Pii PP. X per hebdomadam dispositum et editum*, qui vient d'être publié, en *editio typica*, par la typographie Vaticane, et dont un exemplaire est sous nos yeux, établit une distribution nouvelle des psaumes entre les heures de l'office et les jours de la semaine.

D'abord, plus de matines dominicales à dix-huit psaumes, plus de matines férielles à douze psaumes. Rien que des matines à neuf psaumes, le dimanche et les fêtes, comme jusqu'ici aux jours de fêtes à neuf leçons. Du coup, les matines dominicales et les matines sanctorales peuvent interchanger leurs psaumes.

Restent les matines férielles: elles ont désormais neuf psaumes, mais elles n'ont que trois leçons, objectez-vous tout de suite. Vous avez raison, mais une rubrique y a pourvu, qui dit: Dans les fêtes et les simples, les psaumes de matines, qui sont dans le nouveau psautier distribués entre trois nocturnes, seront récités sans interruption avec leurs neuf antennes jusqu'au verset du trois (du troisième nocturne), inclusivement, en omettant les versets du un et du deux. La même psalmodie à neuf psaumes pourra donc servir à des matines anctorales à trois nocturnes et à des matines férielles à un nocturne.

C'est une unification, qui était réalisée, dans le Bréviaire parisien de 1736, et que Pie X n'a pas hésité à introduire à Rome, où elle sera nouvelle.